

# Réaction à un compte rendu dans *forum* n° 343

## Questions de chronologie

Marc Gloden

Sous le titre *L'antisémitisme comme miroir de la société luxembourgeoise ?*, Michel Pauly, professeur à l'Université du Luxembourg, vient de publier dans les pages de *forum*<sup>1</sup> un compte-rendu du livre *Emancipation, Ecllosion, Persécution. Le développement de la communauté juive luxembourgeoise de la Révolution française à la 2<sup>e</sup> Guerre mondiale*, publication dirigée par M. Thorsten Fuchshuber et Mme Renée Wager et parue en 2013 à Bruxelles.

Dans ce compte rendu, M. Pauly émet plusieurs remarques critiques sur un article dont je suis l'auteur.<sup>2</sup> Vu la nature d'une partie de ces remarques, une réaction de ma part me paraît utile.

M. Pauly constate que « je donne l'impression de faire [...] l'amalgame entre immigrés à la recherche d'un emploi et réfugiés. » Malheureusement, M. Pauly n'a pas précisé pour quelle raison je donne cette impression. J'estime que cette dernière est plutôt due aux réalités politiques de l'époque qu'à un véritable amalgame de ma part. J'ai essayé de démontrer que les autorités luxembourgeoises n'avaient jamais été disposées à accorder des garanties juridiques aux réfugiés et refusaient la création d'un droit d'asile. Par ailleurs, elles avaient tendance à minimiser, voire même à nier le fait que les réfugiés quittaient leur pays pour des raisons politiques. Les réfugiés étaient ainsi soumis aux mêmes règles d'entrée et de séjour que les immigrés économiques. Ils devaient être munis des documents officiels nécessaires, notamment d'un passeport et/ou d'un visa consulaire, et, comme tous les autres immigrés, ils devaient soit disposer d'une autorisation d'emploi ministérielle (pour la plupart des secteurs de l'économie), soit disposer de suffisamment de moyens propres afin de garantir leur

subsistance au Luxembourg. Vu l'appauvrissement des juifs, appauvrissement qui avait commencé pour la plupart d'entre eux déjà sous la crise économique et avait été accéléré par la politique antisémite nazie à partir de 1933, le nombre des réfugiés quittant l'Allemagne sans beaucoup de moyens propres était à la hausse. Bien que les raisons de leur immigration fussent foncièrement politiques et la recherche d'un emploi ne fût donc pas à l'origine de leur immigration, la situation matérielle de la plupart des réfugiés ne leur permettait tout simplement pas de mener une vie de rentier. Beaucoup d'entre eux avaient tôt ou tard besoin d'un emploi rémunéré s'ils ne voulaient pas vivre de la charité privée. Si cela ne les transformait certes pas en demandeurs d'emploi ordinaires, il me semble toutefois justifié d'insister sur la fermeture quasi hermétique du marché de l'emploi luxembourgeois durant les années 30.

À part ce point de vue tout à fait discutable, M. Pauly m'a adressé certaines critiques qui me paraissent plus équivoques. Ainsi, il me reproche de ne pas respecter « la chronologie exacte des événements concomitants en Allemagne ». Cette critique est vraiment étonnante, parce que mon article a été soumis à la lecture critique par plusieurs collègues spécialisés en histoire contemporaine avant d'être publié. M. Pauly est le premier à me confronter à une telle objection. Au lieu de concrétiser son affirmation, M. Pauly continue en suggérant au lecteur que je n'ai pas pris en considération deux publications indispensables à la rédaction d'un article sur ce sujet, à savoir la thèse de doctorat de Denis Scuto et un article d'Anne Hoffmann paru au *forum*<sup>3</sup>. En ce qui concerne l'importante thèse de doctorat de M. Scuto, ceci est effectivement vrai. Malheureuse-

ment, celle-ci n'a été publiée qu'en juin 2012<sup>4</sup> alors que le délai de rédaction pour mon article était fixé au début du mois de mai 2012. J'ai envoyé mon article le 15 mai 2012 à la responsable du projet. La raison pour ne pas avoir cité l'article de Mme Hoffmann, publié en 2003, est une autre : l'article en question est le fruit « d'un exposé présenté par une étudiante dans le cadre d'un séminaire historique » du Centre universitaire du Luxembourg, séminaire dirigé par M. Pauly. Il représente une sorte de tour d'horizon des différents groupes de réfugiés accueillis par le Grand-Duché depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, exercice inédit jusqu'à ce moment-là. En tant que tel, il n'est dédié qu'en partie aux réfugiés juifs des années 1930. Faute de recherches approfondies dans les archives, il ne peut certainement que résumer l'état de la recherche dans ce domaine. Il surprend néanmoins par des affirmations téméraires. On peut y lire, p. ex., que le député Victor Bodson et le ministre de la Justice (!), René Blum, auraient même « aidé les réfugiés à entrer illégalement sur le territoire luxembourgeois [...] en leur procurant des visas d'entrée nécessaires. » Contrairement aux statistiques établies et connues depuis les années 1990, l'article veut

nous faire croire aussi que c'était en 1939 – et non en 1938 – que l'afflux en réfugiés juifs au Luxembourg aurait atteint son maximum. Quelques lignes plus loin on découvre pourquoi : Mme Hoffmann reporte l'*Anschluss* de l'Autriche et la *Reichskristallnacht*, événements qui ont déclenché des vagues de réfugiés importantes, tout simplement en 1939...

Évidemment, un compte-rendu n'a pas la mission de faire l'éloge d'une publication ; il doit bien sûr aborder ses points faibles. Mais des critiques précises et justifiées sont les garants d'un compte-rendu objectif. ♦

1 *forum*, n° 343, 2014, p. 43-45.

2 Marc Gloden, « L'immigration contrôlée des réfugiés juifs au Grand-Duché des années trente » dans: Thorsten Fuchshuber et Renée Wagener, *Emancipation, Ecllosion, Persécution. Le développement de la communauté juive luxembourgeoise de la Révolution française à la 2e Guerre mondiale*, Bruxelles 2013, p. 173-202.

3 Anne Hoffmann, « Les réfugiés politiques au Luxembourg au XXe siècle » dans: *forum*, n° 225, 2003, p. 37-43.

4 <http://www.editions-universite-bruxelles.be/fiche/view/2695>. Site consulté le 15 septembre 2014.

## Remarques de l'auteur du compte rendu

On ne peut que remercier l'auteur de certaines réponses qu'il apporte à mes questions, notamment en ce qui concerne la différenciation entre réfugiés et immigrants. Dommage qu'il n'ait pas précisé cet aspect pourtant essentiel dans sa contribution au livre recensé. Que ses évaluateurs ne l'aient pas rendu attentif à certains défauts ne m'étonne pas trop: ils étaient *betriebsblind*, problème malheureusement assez fréquent en milieu académique. Un non-initié comme moi pose alors des questions qui aux yeux des experts paraissent connues de tous

alors qu'elles ne le sont pas. Un expert doit par ailleurs aussi discuter les thèses et (pseudo-) informations d'un article qu'il réfute (au moins en note de bas de page), car négliger un tel article lui apporte le reproche de l'avoir ignoré. Finalement, si un livre aussi important que celui de Denis Scuto – qui en a certainement déjà parlé au colloque – paraît un mois après la remise du manuscrit, tout éditeur sérieux acceptera que l'auteur révise son article à la dernière minute.

Michel Pauly